

Direction des finances

Réunion du 20 juin 2019

N° 110

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

OBJET DE LA DEMANDE

• Rappel du cadre législatif

L'article L3312-5 du code général des collectivités territoriales dispose que « le président du conseil départemental présente annuellement le compte administratif au conseil départemental, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres. (...) Le président du conseil départemental (...) doit se retirer au moment du vote. (...) Le compte administratif est adopté par le conseil départemental. Préalablement, le conseil départemental arrête le compte de gestion de l'exercice clos. »

Suivant l'article L1612-12 du même code, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le président du conseil départemental, après transmission du compte de gestion établi par le comptable assignataire, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale.

• Présentation de la demande

Le rapport de compte administratif 2018 est le premier sur un périmètre loi NOTRe. Il ne comporte plus les compétences transférées de transport, d'économie et une partie des compétences partagées dans le domaine de l'agriculture.

Il établit aussi le bilan du 1^{er} exercice sous contractualisation financière avec l'Etat. Le contrat signé par la collectivité le 29 juin 2018 l'engage en effet sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Enfin il rend compte de l'activité de 5 budgets annexes. En 2018, les budgets annexes du Centre de santé départemental et du Réseau d'initiative publique Très Haut Débit se sont ajoutés aux budgets annexes EHPAD de Mervans, Laboratoire départemental d'analyses et Centre Equestre, ces deux derniers se clôturant au 31/12/2018.

Voté en décembre 2017 dans la continuité du projet de la majorité, le budget primitif 2018 entendait anticiper le contrat qui serait négocié au cours du 1^{er} semestre, en maintenant un fort engagement envers les politiques de solidarités humaines et territoriales en fonctionnement et en s'assurant d'un niveau d'investissement élevé mais sans risque de dégradation de la solvabilité départementale. Sans augmentation de la pression fiscale, et en baissant l'endettement, la gestion rigoureuse mais équilibrée du Département est retracée dans le présent rapport, démontrant ainsi l'atteinte des objectifs fixés.

I. Les taux d'exécution confirment une budgétisation sincère et une gestion à la fois fine et réactive tout au long de l'exercice 2018

(En M€)	Mouvements réels de l'exercice en M€	BP 2018	Voté après DM2	Exécution 2018	Taux d'exécution / BP	Taux d'exécution / Voté	
Budget principal	Fonctionnement	Dépenses	457,37	457,79	452,85	99,01%	98,92%
		Recettes	510,19	521,12	525,12	102,93%	100,77%
	Investissement	Dépenses	142,87	179,93	169,51	118,65%	94,21%
		<i>dont équipement</i>	79,14	90,45	81,36	102,82%	89,96%
		Recettes	90,05	93,35	90,27	100,24%	96,70%
Centre de santé départemental	Fonctionnement	Dépenses	2,11	2,42	1,96	92,90%	80,89%
		Recettes	2,11	2,56	1,43	67,56%	55,68%
	Investissement	Dépenses	0,10	0,29	0,17	167,35%	58,16%
		Recettes	0,10	0,25	0,13	129,61%	51,85%
EHPAD de Mervans	Fonctionnement	Dépenses	0,08	0,08	0,08	99,99%	99,99%
		Recettes	0,08	0,08	0,08	99,99%	99,99%
	Investissement	Dépenses	0,18	0,18	0,18	100,00%	99,67%
		Recettes	0,18	0,18	0,18	100,00%	100,00%
Laboratoire départemental	Fonctionnement	Dépenses	0,08	1,71	1,54	1928,27%	90,45%
		Recettes	0,08	0,13	0,17	214,18%	130,11%
	Investissement	Dépenses	0,00	0,25	0,00	0,00%	0,00%
		Recettes	0,00	0,31	0,00	0,00%	0,00%
Centre Equestre	Fonctionnement	Dépenses	0,02	0,02	0,005	30,32%	30,32%
		Recettes	0,02	0,12	0,01	44,23%	5,69%
	Investissement	Dépenses	0,00	0,07	0,00	0,00%	0,00%
		Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00%
Consolidés (Hors RIP très haut débit)	Fonctionnement	Dépenses	459,65	462,01	456,43	99,30%	98,79%
		Recettes	512,47	524,00	526,80	102,80%	100,53%
	Investissement	Dépenses	143,15	180,71	169,86	118,66%	93,99%
		<i>dont équipement</i>	79,24	91,05	81,53	102,90%	89,55%
		Recettes	90,33	94,08	90,58	100,27%	96,28%

RIP Très Haut Débit	Fonctionnement	Dépenses	2,50	2,80	0,59	23,76%	21,22%
		Recettes	2,50	2,80	0,06	2,58%	2,30%
	Investissement	Dépenses	21,50	22,90	6,07	28,22%	26,50%
		Recettes	21,50	22,90	23,46	109,09%	102,43%

Il est à noter que des mouvements budgétaires relatifs à la transposition, sur le budget annexe Réseau d'initiative Publique Très Haut débit, de toutes les écritures en recettes et en dépenses relatives à cette opération, auparavant portées sur le budget principal et les annulations en parallèle sur ce dernier ont eu un effet « volume » sur les lignes budgétaires concernées par les annulations et reprises.

Il en a été de même pour les traductions budgétaires du passage en gestion de TVA déclarée des travaux conduits depuis 2015 sur l'ouvrage « Barrage du Pont du Roi » suite à des échanges avec les services de l'Etat, sur la construction du nouveau laboratoire d'analyses et les tous premiers travaux relatifs à l'EHPAD de Viré.

II. Un budget maîtrisé répondant aux besoins des saône-et-loirien

Au-delà des présentations normées des comptes administratifs 2018 du Département, le tableau ci-dessous retrace les dépenses consolidées par politique publique, hors dépenses d'investissement liées à la dette ou aux réécritures comptables THD et TVA.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	26,97	333,68	342,36
dont Autonomie	2,17	177,45	179,62
dont Insertion et logement	5,35	64,07	69,42
dont Enfance et famille	0,19	62,36	62,56
dont Collèges et sport	17,65	13,12	30,76
dont Centre de santé départemental	0,17	1,96	2,13
dont SDIS	1,45	14,72	16,17
Stratégies territoriales	52,61	13,65	66,26
dont Infrastructures et mobilité	39,73	4,63	44,36
dont Aides aux territoires	5,58	0,74	6,32
dont Aménagement numérique	5,11	0,59	5,70
dont Aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	0,33	2,41	2,74
dont Soutien à une agriculture performante	0,61	2,56	3,16
dont Action culturelle	1,26	2,72	3,98
Moyens de mise en œuvre des politiques publiques	7,05	109,69	116,74
dont Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	0,00	11,09	11,09
dont Ressources humaines	0,00	88,07	88,07
dont Autres moyens	7,05	10,53	17,58
Totaux	86,64	457,02	525,36

1. Les solidarités

L'année 2018 dans le champs des solidarités et d'un point de vue financier s'est pleinement inscrite dans le cadre fixé par le budget primitif et les objectifs en termes de politiques publiques. Il faut souligner le succès du Centre départemental de santé avec l'atteinte de la cible de recrutement et les dépenses liées (plus de 2 M€). Toutefois, la croissance du RSA est à remarquer alors qu'une stabilité avait été prévue en budget primitif. Enfin, le Département a mobilisé en fin d'année 3 M€ pour répondre aux conséquences sociales que pouvait entraîner la sécheresse pour les exploitations agricoles.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Autonomie	2,17	177,45	179,62
Insertion et logement	5,35	64,07	69,42
Enfance et famille	0,19	62,36	62,56
Collèges et sport	17,65	13,12	30,76
Centre de santé départemental	0,17	1,96	2,13
Service d'incendie et de secours	1,45	14,72	16,17
TOTAL SOLIDARITES	26,97	333,69	342,36

a) Autonomie

Avec **179,62 M€**, la politique en faveur de l'autonomie occupe la première place des dépenses annuelles du Département avec une croissance + 1,56M€ en fonctionnement par rapport en 2017.

En 2018, **89,10 M€** en fonctionnement ont été mobilisés pour les politiques en faveur **des personnes handicapées**. Les prestations individuelles constituent la majeure partie de ces crédits. L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes handicapées s'élève à 67,94 M€. De même, la Prestation de compensation du handicap (PCH) mobilise 14,37 M€. Enfin, l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) représente 2,81 M€, et le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), 0,8M€.

Les politiques à destination des personnes âgées représentent un montant de **88,35 M€** en 2018.

L'allocation personnalisée d'autonomie constitue la principale dépense avec 74,4 M€, soit une hausse de + 1M€ par rapport à 2017. Le Département a en effet revalorisé en 2018 l'aide financière apportée aux bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie pour financer les heures d'intervention d'un service prestataire: une augmentation de 20 € de l'heure à 20,50 € au 1^{er} juillet 2018 pour les revenus inférieurs à 803 € et une augmentation de 19,10 € à 19,60 € pour les revenus supérieurs à 803€.

L'aide sociale aux personnes âgées est le deuxième poste de dépenses avec 10,93 M€ mobilisés en 2018.

La politique de la prévention de la perte d'autonomie poursuit son développement dans le cadre de la Conférence des financeurs avec 1,9 M€ consacrés à cet objectif en 2018 (1,6M€ en 2017). Les crédits alloués ont permis de financer des actions individuelles (aides techniques, soutiens aux actions menées par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile) et des actions collectives (ateliers pour les personnes à

domicile, actions de prévention pour les personnes âgées en résidence autonomie, financement d'actions à destination des résidents d'Ehpad).

Les aides à la modernisation des services d'aide à domicile ont représenté 0,16 M€ en 2018 (accord cadre Département / CNSA) et des avances de trésorerie ont été versées pour soutenir les services rencontrant des difficultés financières (0,1M€).

En investissement, 11 nouveaux projets de travaux au sein des établissements sociaux et médico sociaux ont bénéficié d'un soutien financier du Département pour un montant total de subventions de 2,8 M€ (montant engagé autorisations de programme AP 2018).

Ainsi, une aide est apportée pour soutenir les projets de la restructuration de la résidence départementale d'accueil et de soins à Mâcon, de l'Ehpad de Marcigny et de celui de Salornay, les Petites Unités de vie de Jully-les-Buxy et de Matour, les structures pour personnes handicapées de l'ADFAAH, des Papillons blancs entre Saône-et-Loire, des PEP71 et pour les structures de l'enfance, la mise aux normes du CAMSP des PEP 71 et un projet spécifique de l'association du Prado Bourgogne.

L'ensemble des crédits de paiement versé aux établissements en 2018, toutes AP confondues, s'élève à 1,9 M€.

La collaboration avec l'OPAC de Saône et Loire s'est poursuivie en 2018 avec le versement d'une subvention de 0,14 M€. Ce financement participe à la création d'ascenseurs au sein du parc immobilier du bailleur social pour permettre aux personnes âgées de conserver leur logement.

b) Insertion et logement

Le Département a dédié 69,4 M€ pour les missions insertion, logement social et habitat, soit plus de 20% des dépenses associées aux solidarités humaines qui soutiennent les publics les plus démunis.

Insertion sociale :

Sur les 64,49 M€ consacrés aux actions d'insertion sociale et professionnelle, plus de 90 % des dépenses réalisées sont liées au coût de l'allocation RSA. Si le nombre de foyers bénéficiaires du RSA tend à diminuer (9 972 foyers en 2018 par rapport aux 10 213 en 2016), on constate que le coût de l'allocation ne suit pas la même tendance. En effet une évolution positive est constatée en 2018 avec une hausse de 1,18 % soit 677 621 € par rapport à 2017 portant le montant de l'allocation RSA versée à 58,35 M€.

Néanmoins, et ce malgré le poids budgétaire que représente l'allocation RSA, le Département a su maintenir le niveau de son intervention en direction des actions volontaristes qu'il porte et même, dans un souci d'optimisation, réinterroger ses pratiques et ses modèles de partenariats.

C'est ainsi que, progressivement, le cadre de mise en œuvre des missions d'accompagnement portées par le Département a évolué, passant d'une logique de conventions à une logique de mise en concurrence. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la mission d'Accompagnement vers l'autonomie sociale et professionnelle (AASP) est ainsi réalisée dans le cadre d'un marché public. Il s'agit de la 3^{ème} prestation d'accompagnement s'inscrivant dans ce cadre.

Cette dynamique permet, au Département, de réaffirmer sa place en matière d'accompagnement des publics, ses exigences en la matière et d'optimiser la gestion des dispositifs et des crédits qui y sont adossés. En effet, plus de 14 500 personnes ont bénéficié de ces prestations d'accompagnement en insertion sociale et professionnelle.

Le Département peut directement, par le biais de son rôle de chef de file de l'action sociale, apporter son soutien aux exploitants agricoles en difficulté. Ainsi, il a été décidé de renforcer la lutte contre l'isolement et les actions favorisant le parcours de vie sociale et professionnelle font notamment partie des objectifs visés dans ce cadre en apportant un appui à de nouvelles initiatives telles que la contribution à la prévention des risques psycho-sociaux en agriculture, la prise en compte de la santé du dirigeant agricole, la création d'un observatoire

de la santé du dirigeant agricole, le déploiement du dispositif de mentorat en agriculture également développé par la Chambre d'agriculture.

Ainsi, le conseil départemental a su faire preuve de solidarité envers le monde agricole durement touché par la sécheresse en mobilisant dès la fin 2018 un plan d'aide financière sans précédent de 13 M€ *in fine*, 3 M€ étant versés dès le mois de novembre, destiné à soutenir les éleveurs et leurs familles confrontés à des difficultés sociales et financières importantes. Plus de 1 000 agriculteurs avaient demandé à bénéficier de ce dispositif propre à la Saône et Loire en fin d'année 2018, ils seront plus de 1300 à la fin du dispositif fin avril 2019.

Logement

Le Département poursuit une politique très active d'amélioration de l'habitat à travers différents dispositifs, notamment le programme d'intérêt général « Bien vivre dans son logement » 2016-2018 en collaboration avec l'Etat et l'Anah. Il est également partenaire des Établissements de coopération intercommunale (EPCI) en participant au financement des réhabilitations réalisées dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et des programmes d'intérêt général (PIG).

4,76 M€ dont 2,24 M€ d'investissement, sont ainsi consacrés aux problématiques d'accès et de maintien dans le logement et les actions phares du nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 qui visent à :

- agir plus en amont pour prévenir les expulsions
 - développer une offre sur mesure pour les publics spécifiques
 - poursuivre et intensifier la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique,
 - définir la place et le rôle des citoyens concernés par le plan
 - construire des réponses pertinentes pour l'accès au logement par un parcours sécurisé vers le logement autonome pour les personnes jeunes en situation de violence intrafamiliale et les publics en perte d'autonomie.
- Par ailleurs, le Département répond à un triple enjeu environnemental, social et économique par une politique volontariste de lutte contre l'habitat indigne et énergivore, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire. Ainsi 292 ménages ont bénéficié des aides « Habiter Mieux » (146 000 €).

Action sociale territoriale

Outre la poursuite du partenariat avec le CCAS de Chalon sur Saône pour l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour un montant de 80 K€, 54 K€ ont été consacrés à des actions collectives à destination de publics bénéficiant d'un suivi du service social départemental. De plus des mesures d'accompagnement judiciaires ont été prononcées à hauteur de 20 K€

c) Enfance et famille

Le Département a consacré 62,6 M€ (soit une hausse de 1,6 % par rapport à l'enveloppe 2017) à la politique en faveur de l'enfance et des familles qui comprend 2 grands domaines d'intervention.

D'une part, la **prévention et la protection maternelle et infantile**, qui représente au total 1,98 M€ de crédits d'intervention et repose en grande partie sur l'action directe des services départementaux et de ses agents.

La PMI intervient dans le domaine de la santé. En réalisant des consultations médicales et permanences de puériculture pour les enfants de 0 à 6 ans, elle a permis de réaliser en 2018, 5 076 bilans de santé en école maternelle, des actions dans le cadre du suivi périnatal ainsi que le dépistage et l'accompagnement des enfants souffrant de troubles moteurs ou psychiques à travers les Centres d'action médico-sociale précoce (503 684 €).

Afin de prévenir les maladies infectieuses, la PMI participe également à la vaccination des enfants (18 755 €). De surcroît, les actions de planification et d'éducation familiale améliorent la santé des jeunes (0,44 M€). Enfin, à travers ses subventions aux associations (KAIRN, ANPAA, Croix rouge, IREPS, AIDES, Donneurs de sang, planning familial) à hauteur de 72 600 €, la PMI soutient les autres acteurs de la prévention et de la protection maternelle et infantile.

La PMI est un acteur clé de l'accueil des jeunes enfants à domicile et en lieux collectifs. En effet, le service délivre les agréments des assistants maternels et assure leur formation (84 340 €), et contrôle les établissements d'accueil des jeunes enfants. Le Département soutient financièrement la création de places d'accueil collectif, les relais d'assistants maternels (70 000 €) ou les projets favorisant des enfants porteurs handicaps grâce au pôle ressources handicap (20 000 €). Il subventionne par ailleurs l'association des assistantes maternelles et familles d'accueil 71 (1 000 €).

Le soutien à la parentalité mobilise 0,47 M€. Ce financement permet à des plateformes de parentalité (ERSP, AMARRE, Instant de Famille) de fonctionner et de conduire les actions basées notamment sur les orientations du schéma des services aux familles.

- Médiation familiale, Espaces de rencontres et Visites en présence d'un tiers (ERSP, AMARRE, Instant de famille, PEP71 et FLAME)
- Lieux de rencontre parents- enfants
- Maisons pour les familles
- REAAP

A destination des adolescents, le Département participe au financement de la Maison des Adolescents à hauteur de 164 000 €.

Enfin, au-delà du Centre de santé, le Département soutient la démographie médicale (0,11 M€).

D'autre part, la **prévention et la protection de l'enfance** qui représente au total 60,1 M€.

Dans ce cadre, les services départementaux traitent des informations préoccupantes (IP) qui signalent un risque de danger pour les enfants (2 635 IP traitées) et la collectivité apporte une contribution obligatoire au GIP Enfance en danger pour l'utilisation du 119 (18 000 €).

Au titre de la gradation des réponses en protection de l'enfance et en amont des placements, le département dispose de plusieurs leviers à disposition des enfants et des familles :

- La prévention spécialisée : ce dispositif, à destination des jeunes les plus en rupture en terme de scolarité, d'insertion, d'accès aux droits a permis d'accompagner 500 jeunes à travers les équipes de l'association Sauvegarde 71 (0,71 M€).

- Les aides financières qui permettent de soutenir financièrement les familles en situation de précarité (4 945 dossiers d'aides financières pour 1,09 M€) en complément des aides publiques qu'elles peuvent percevoir.

- L'intervention de technicien(ne)s de l'intervention sociale et familiale (TISF) au sein du domicile des familles pour apporter un soutien aux parents dans la gestion quotidienne des enfants et du foyer. En 2018, 289 familles ont pu bénéficier de ce soutien pour un montant d' 1, 67 M€ ;

- L'Action Educative à Domicile portée par les professionnels du Département : en 2018, 331 mesures ont été réalisées en régie par les services de l'ASE.

- Enfin, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), de nature judiciaire aura mobilisé 3,3 M€ en 2018.

Dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants, le Département mobilise des places en établissements et en accueil familial.

Les places en établissements constituent le principal poste de dépenses en protection de l'enfance avec 38,8 M€ engagés en 2018. Cette somme a notamment permis de prendre en charge 397 enfants en ESSMS ; 275 jeunes ont également été pris en charge après orientation par le Département dans le cadre du dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés.

Parallèlement, le Département a consacré en 2018 plus de 14 M€ pour accueillir 520 enfants en familles d'accueils, chez les tiers dignes de confiance et les parrains.

Afin de répondre aux besoins des enfants nécessitant des prises en charge multiples (associant le soin, la psychiatrie et le social), le Département a engagé en 2018 près de 0,89 M€ pour des prestataires externes spécialisés.

Sur sujet plus spécifique des MNA, le Département a continué à faire face en 2018 à des flux très importants par rapport aux années précédentes de mineurs non accompagnés (MNA) avec l'évaluation de 797 jeunes en 2018. Au 31 décembre 2018, 275 sont hébergés par le Département. Face à cette situation inédite, le Département a été très actif dans l'exercice de sa mission. Il y a consacré des moyens financiers considérables (7,67 M€ en 2018) et humains (1 cadre, 4 évaluateurs, deux assistantes administratives et deux ETP pour l'accueil dans les modulaires) pour former la cellule MNA au sein de la direction de l'enfance et des familles et internaliser depuis novembre 2018 la mission de premier accueil au sein de modulaires afin d'assurer une première mise à l'abri.

d) Collèges, sport et vie associative

Sur le champ des collèges, les programmes de modernisation sont poursuivis avec une forte croissance des crédits d'investissement destinés à accompagner les projets de restructuration mais également de sécurisation des établissements. L'équipement numérique se développe et de nouvelles marges de manœuvres sont recherchées dans le cadre du déploiement progressif de projets de mutualisation expérimentaux (équipes de maintenance mutualisées, marchés globalisés).

Collèges, sport et vie associative

La politique en faveur des collèges, de la jeunesse et des sports a mobilisé près de **30 M€** de dépenses sur le budget départemental.

L'aide au fonctionnement courant des établissements scolaires (dotation de fonctionnement, acquisition d'équipements mobiliers et informatique, de matériels de cuisine...) a nécessité 10,6 M€, dont 8,9 M€ dédiés à la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés. Les dépenses des actions volontaristes du Département en faveur du soutien à la vie associative, à la jeunesse et aux sports ont été de 1,8 M€, dont 0,9 M€ en faveur du soutien au mouvement sportif et 0,71 M€ pour la mise en œuvre d'actions éducatives (appel à projets, soutien aux associations d'éducation populaire..).

En investissement, près de 18 M€ ont été consacrés pour les collèges dont plus de 2,8 M€ ont été employés pour l'achat de matériels et mobilier pour les collèges. L'effort en faveur des travaux de modernisation des collèges a représenté 14,03 M€. Plusieurs interventions lourdes ont été ainsi engagées, poursuivies ou finalisées sur 2018, notamment la construction du collège de Montchanin, la restructuration partielle avec mise en conformité accessibilité et réfection de la cour au collège Centre du Creusot, la restructuration de la production des demi-pensions des collèges Jacques Prévert de Chalon, de Chauffailles, et de Cuisery, la restructuration du pôle sciences du Collège d'Etang sur Arroux, la restructuration des bâtiments B et T du collège Pasteur à Mâcon.

L'année 2018 a également été marquée par la mise en œuvre des travaux pour la sécurisation des collèges. La priorité porte sur les portails « accès piétons » qui sont équipés de visiophone et digicode et les portails de livraison avec une automatisation et les moyens de contrôle.

En ce qui concerne les investissements matériels destinés à améliorer les conditions de travail des élèves mais également, de l'ensemble de la communauté éducative, les opérations suivantes peuvent être citées : acquisition de tablettes numériques (1,3 M€); câblage et matériel informatique (0,4 €).

Outre les subventions accordées aux différentes associations ou clubs, le soutien du Département en faveur du milieu sportif s'est concrétisé par la décision de l'assemblée départementale de financer la rénovation de la piscine du Creusot à hauteur de 0,4 M€ avec l'inscription des crédits nécessaires en 2017 et 2018 ainsi que les travaux du Complexe multi sports de Mâcon pour un montant de 0,35 M€.

e) Centre départemental de santé

L'année 2018 correspond au démarrage de l'activité du centre de santé départemental (CSD).

Un recrutement rapide et satisfaisant des médecins généralistes, 30 en un an, a permis d'ouvrir 4 Centres de santé territoriaux (CST) et 10 antennes. Au total, c'est 725 jours d'ouverture sur l'ensemble des sites, soit plus de 10 000 heures de présences médicales qui ont été proposées aux Saône-et-loirienais.

L'arrivée régulière des médecins et l'ouverture programmée des lieux de consultations a permis de réaliser 1,96 Millions d'euros en dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes, la prévision de l'atteinte de l'équilibre budgétaire à la fin de la période de développement constitue toujours l'objectif poursuivi.

Les effets des recrutements en année pleine conjugués à l'arrivée de nouveaux médecins et à l'ouverture du CST de Mâcon et de nouvelles antennes expliquent la forte hausse des dépenses de fonctionnement pour les années à venir.

Du fait du partenariat avec les communes ou les intercommunalités, les dépenses d'investissement sont réduites (0,17M€). Elles correspondent majoritairement aux matériels informatiques. Dans les années à venir, cette dépense devra être maintenue pour permettre dans un premier temps l'installation de nouveaux lieux de

consultation et ensuite pouvoir adapter le matériel aux évolutions technologiques annoncées pour la pratique médicale.

2. Les stratégies territoriales

L'année 2018 en fonctionnement, les objectifs de politique publique et financiers associés ont été entièrement atteints. En revanche, en investissement, les déboires rencontrés avec nos prestataires sur le THD n'ont pas permis une même réussite. Cela a été compensé en partie par une augmentation de 33% des investissements routiers en cours d'année.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
dont Infrastructures et mobilité	39,73	4,63	44,36
dont Aides aux territoires	5,58	0,74	6,32
dont Aménagement numérique	5,11	0,59	5,70
dont aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	0,33	2,41	2,74
dont Soutien à une agriculture performante	0,61	2,56	3,16
dont Action culturelle	1,26	2,72	3,98
Total Stratégies territoriales	52,61	13,65	66,26

a) Infrastructures et mobilité

En 2018, près de 44.2 M€ (hors écritures de régularisations liées à l'opération du barrage du Pont du Roi) ont été exécutés pour la politique d'infrastructures routières, mais aussi pour l'aménagement et l'entretien des voies vertes et de l'aménagement des espaces naturels sensibles (39,7 M€ en investissements et 4,5 M€ en entretien courant), soit un budget constant par rapport au compte administratif 2017.

L'année 2018 a ainsi été marquée par la poursuite d'importantes opérations pluriannuelles :

Création d'une voirie nouvelle pour la desserte de Saoneor (5,8 M€) ; poursuite de la reprise du Pont de Saint-Laurent (1,3 M€) ; participation annuelle au programme d'accélération des travaux de la RCEA (12,7 M€), création de la voie verte Saint-Yan-Paray-le-Monial (0,3 M€), réparation du Pont Moulin Guénard sur l'Arconce (0,27 M€)... Les rénovations des autres ouvrages d'art (pont et murets) dont les travaux sont, pour la plupart, externalisés, ont été poursuivies pour 2,7 M€.

De plus, environ 13,5 M€ ont été mobilisés aux travaux routiers avec essentiellement 12 M€ répartis entre les services territoriaux d'aménagement (STA) pour les reprises d'enduits, de béton bitumineux et préparation de chaussées et 1,3 M€ pour les opérations routières individualisées telles que des renforcements ou calibrage de chaussées, des tourne-à gauche, des giratoires, etc. 0,6 M€ ont été également affectés aux études et procédures nécessaires pour réaliser les acquisitions de terrains, les auscultations de chaussées, les études géotechniques, les levés topographiques, les analyses amiante (y compris les études dédiées au Pont de Bourgogne et celles commandées pour la déviation de Charolles)...

Pour les aménagements de sécurité, environ 2,7 M€ ont été dépensés, investissement et fonctionnement confondus, pour les sécurisations des accotements, les achats, l'entretien de la signalisation horizontale et verticale, les dispositifs de retenue et les réparations et nettoyage des abribus.

En fonctionnement, les principales dépenses sont réparties entre la viabilité hivernale (0,9 M€), et l'entretien (près de 2,6 M€). Ces derniers ont permis de réaliser les travaux indispensables pour prolonger la durée de vie des infrastructures (curage des fossés, entretien courant des voiries, fauchage, etc.).

Les travaux routiers et d'infrastructure engendrent également des recettes en investissement et en fonctionnement qui s'élèvent pour 2018 à presque 6 M€ (participations des collectivités à des grosses opérations telles que Saôneor, participation des communes aux travaux réalisés en agglomération, subventionnements divers, remboursements des tiers ayant provoqué des dommages au domaine public et redevances d'occupation du domaine public).

L'aménagement et l'entretien lourd des voies vertes et l'aménagement des espaces naturels sensibles ont nécessité un budget de 1,95 M€ pour notamment la réalisation de la nouvelle section de Saint Yan à Paray le Monial et des études préalables de la Voie Bleue Tournus à Ouroux ; les travaux sur la digue de l'Étang de Pontoux et l'aménagement du 3ème espace naturel sensible, la Lande de Nancelle à la Roche Vineuse, ouvert au public depuis le mois de juillet 2017. Ces dépenses contribuent à la politique de préservation des espaces naturels sensibles.

Concernant les intermodalités, le département a poursuivi sa contribution à l'activité de l'aéroport de Saint YAN Pour un montant total de 0,13 M€.

b) Aides aux territoires

La démarche pluriannuelle du projet PACT 2017/2021 a été poursuivie et renforcée en investissement auprès des collectivités de Saône et Loire (5,5 M€ dédiés) par l'introduction d'un soutien complémentaire de 1,5 M€ en faveur des Projets territoriaux structurants (PTS), portant ainsi l'enveloppe d'investissement annuelle pour cette action à 7 M€ au titre de l'exercice 2018.

Le PACT 2017/2021 est toujours guidé par 4 objectifs :

- Donner les moyens aux collectivités locales de réaliser leurs projets,
- Optimiser l'usage des deniers publics,
- Rendre plus lisible et plus équitable les dispositifs d'aide,
- Consolider le cadre d'action départemental en l'adaptant au nouveau contexte institutionnel.

Les dépenses de fonctionnement se sont maintenues à un niveau identique qu'en 2017 pour les structures œuvrant en matière d'aménagement du territoire, tels que le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) et l'ATD.

Le Département de Saône-et-Loire mène une politique d'investissement active dans le domaine de l'eau pour contribuer, aux côtés des collectivités compétentes, à la mutualisation des moyens, à l'amélioration de la qualité des équipements et pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau.

Dans ce cadre, le Département, membre du Syndicat mixte départemental de sécurisation et de gestion des réseaux d'eau potable (SYDRO71), a financé en 2018, des opérations qui ont généré plus de 10,3 M€ de travaux soutenus par le Département avec un enveloppe de 470 000 € au titre de l'appel à projets en faveur des territoires.

Dans les domaines de la ressource en eau, de l'assainissement et des rivières, l'assistance technique mutualise les moyens matériels et humains pour contribuer, aux côtés des collectivités compétentes, à l'amélioration du service rendu aux usagers et citoyens.

Basée sur une connaissance fine du terrain, elle prend la forme de conseils, d'expertises et d'appuis administratifs, qui peuvent concerner le fonctionnement des ouvrages (stations d'épuration, réseaux de collecte, ouvrages de captage d'eau potable,...), la définition de projets de travaux ou le fonctionnement administratif du service lui-même.

La mise en œuvre s'effectue dans le cadre d'une convention de partenariat passée avec chaque collectivité. Cette convention, prolongée pour 2 ans à compter de 2018, précise les obligations des deux partenaires et notamment les modalités de calcul de la participation financière demandée au bénéficiaire.

Au titre de l'année 2018, on dénombre 304 collectivités ayant une convention en cours avec le Département.

Le 1er semestre 2019 sera l'occasion pour le Département de bâtir un nouveau partenariat avec les Agences de l'eau.

c) L'aménagement numérique :

Près de 7 M€ ont été mobilisés en 2018 pour les montées en débit et la construction du réseau de très haut débit.

Le réseau d'initiative publique Très Haut débit est suivi en budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2018. Toutes les opérations initiales relatives à ce réseau, préalablement gérées dans le budget principal ont été réintégrées dans le budget annexe sous le régime d'un service public industriel et commercial assujéti à déclaration de TVA.

Pour l'exécution 2018, le Département a consacré en dépenses, 6,07 M€ au projet THD : 5,11 M€ destinés à la poursuite de la construction des réseaux optiques sur l'ensemble des territoires situés en 1^{ère} étape de

déploiement sous maîtrise d'ouvrage départementale. Les travaux ont démarré au fur et à mesure de la livraison des études d'exécution par le maître d'œuvre et en fonction de la disponibilité des câbles optiques. Ainsi, en mars 2019, près de 130 km de génie civil neuf avaient été réalisés, 39 armoires optiques avaient été installées, 8 chantiers étaient en cours pour le transport et 16 chantiers pour la distribution. Par ailleurs, des écritures comptables ont permis de régulariser 0,96 M€ de dépenses initialement constatées en 2017 sur le budget principal.

Parallèlement, des recettes d'investissement et de fonctionnement ont été titrées. Elles se décomposent en investissement de 2,82 M€ de participations des EPCI pour les travaux FTTH et de 20,63 M€ d'écritures comptables pour régulariser l'encaissement des participations financières initialement perçues en 2017 pour ce projet sur le budget principal. En fonctionnement, 0,06 M€ de pénalités de retard ont été facturées au maître d'œuvre pour les livraisons tardives des études.

Par ailleurs, la Société publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique, chargée de l'exploitation et de la commercialisation du réseau départemental a conclu le 13 février 2018 avec son opérateur, la société BFC Fibre filiale d'Orange, une concession de services d'une durée de 15 ans pour accomplir les missions d'exploitation et de commercialisation des infrastructures optiques construites par le Département. Le Département a dépensé 10 K€ pour assurer les frais de maintenance et d'exploitation des réseaux construits sur son budget de fonctionnement.

Enfin, dans le cadre des nouvelles orientations de l'Etat autorisant les collectivités à mobiliser les nouvelles opportunités de financement privé pour les déploiements du très haut débit complémentaires aux Réseaux d'initiatives publics en cours de construction, le Département a lancé une procédure AMEL (Appels à manifestation d'engagements locaux) sur le périmètre de la phase 2 du projet départemental. Suite à l'avis public publié le 18 mai 2018, la Société Covage a adressé une proposition au Département correspondant aux objectifs SDTAN voté en 2012 et apportant les garanties attendues. Par ailleurs Covage a confirmé son engagement auprès de l'Etat le 31 octobre 2018. Ce Projet représente un investissement estimé à 114 M€ à l'horizon 2022 pour la couverture FTTH totale de 251 communes représentant 95 000 lignes.

Sur le budget principal, au titre des montées en débit, le Département a dépensé 7 000 € pour la mise à disposition d'infrastructures départementales, leur maintenance et leurs abonnements et pour le paiement de la cotisation AVICCA. Parallèlement, la redevance annuelle de mise à disposition des points de raccordement mutualisés et la location de fibres optiques à l'opérateur Orange a permis au Département d'encaisser 8 000 € en recettes de fonctionnement.

d) L'attractivité de la Saône et Loire

En 2018, plus de 2 M€ ont été consacré à l'attractivité de la Saône-et-Loire et au tourisme.

La contribution du Département au budget de l'Agence départementale de tourisme (ADT) a été de 1,55 M€ dont 0,10 M€ destinés à l'accompagnement d'actions nouvelles, issues d'initiatives départementales.

L'année 2018 a vu les premières dépenses relatives au projet « Route 71 » (0,08 M€) pour permettre en 2019 le lancement de l'application « route départementale des vins et du patrimoine en Saône-et-Loire ».

Pour les projets touristiques encore en cours portés par des tiers, les versements de subventions ont représenté 0,14 M€.

Enfin, 0,47 M€ ont été destinés au dispositif d'implantation de panneaux touristiques sur les autoroutes.

e) Un soutien réaffirmé à l'agriculture

L'agriculture, bien qu'elle rencontre de nombreuses difficultés, est un enjeu majeur pour l'économie, l'image et la solidarité des territoires.

C'est pourquoi le Département, tout en respectant le nouveau cadre réglementaire imposé par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, a poursuivi son intervention vis-à-vis de ce secteur en 2018.

Pour ce faire, il a mobilisé les différents leviers qui demeurent à sa disposition parmi lesquels :

- les soutiens complémentaires aux interventions régionales en faveur de l'agriculture, en matière d'économie et d'environnement, qui s'inscrivent dans la convention du 16 novembre 2017 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) en application de l'article 94 de la loi NOTRe :
- pour les actions économiques, accompagnement des investissements s'inscrivant dans le Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCEA) portant sur la modernisation et l'adaptation des bâtiments d'élevage (0,41 M€) et sur les investissements pour la transformation et la commercialisation dans les exploitations agricoles (50 000€),
- pour les mesures environnementales (comme favoriser le développement du bio), accompagnement d'actions identifiées par le Département comme contribuant à la préservation de la valeur environnementale des territoires (investissements et fonctionnements).
- l'exercice de ses compétences propres ou partagées, notamment avec la promotion des productions agricoles locales dont les plus emblématiques sont un vecteur d'image important et contribuent à la vitalité du territoire, avec le développement des circuits alimentaires de proximité décliné notamment au niveau des collèges (renouvellement de l'adhésion à Agrilocal pour 13 562 €).
- Une prise en compte exceptionnelle de la sécheresse de l'année 2018 : Au cours de ces dernières années, les entreprises agricoles ont connu une aggravation très sensible de leurs difficultés, résultat d'une accumulation de désordres tant structurels que conjoncturels. Toutes les filières, à des niveaux différents, sont concernées et de plus en plus d'exploitations sont fragilisées, en situation exposée voire en grande difficulté, situation malheureusement aggravée en 2018 avec l'épisode de sécheresse rencontré cette année. Ainsi, par délibération du 15 novembre 2018, le Département a décidé, en complément de son propre dispositif, d'adhérer au dispositif « sécheresse » mis en place par la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Dans ce cadre, il a inscrit une enveloppe complémentaire au titre du PCEA de 800 000 € pour intégrer les investissements des éleveurs permettant d'adapter leurs exploitations aux changements climatiques.
- LDA 71 : Les activités du laboratoire ont été transférées dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP) à la SEML Agrivalys 71 en novembre 2017. Le budget annexe du LDA71 a été clôturé au 31 décembre 2018.

f) Un budget de continuité pour l'action culturelle du territoire

Concernant le Centre Eden et le Lab71, l'année 2018 a été marquée par une nouvelle répartition des coûts de fonctionnement (0,09 M€ pour le Centre Eden et 0,07 M€ pour le Lab71) et d'investissement (0,10 M€ pour le Centre Eden et 0,03 M€ pour le Lab71) entre les directions ressources et les 2 structures dont les budgets gérés en propre concernent aujourd'hui directement les activités propres, à savoir la pédagogie et la muséographie.

Centre Eden et Lab71 continuent à œuvrer dans l'amélioration de leurs espaces, la création muséographique ou encore les outils et matériels pédagogiques. 2018 a été marqué par l'achèvement du cabinet de curiosités du Centre Eden, nouvel espace d'exposition permanente, et la création d'un nouvel accueil au Lab71 qui participe à la requalification des espaces en cours. Au Centre Eden comme au Lab71, la numérisation des informations a permis une nouvelle approche innovante et ludique des espaces de visite.

Dans le même temps, les recettes générées par les activités des deux structures ont été de 0,198 M€ pour le Centre Eden et de 0,055 M€ pour le Lab 71 (en augmentation par rapport à 2017).

La classe culturelle numérique 2018-2019, qui, forte de l'expérience précédente a été reformatée sur support Youtube autour du thème transversal de l'empreinte, associe 194 collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème} dans une approche journalistique autour des traces laissées dans les réseaux sociaux.

En matière d'enseignements artistiques, de soutien à la création artistique et au spectacle vivant, le Département joue un rôle fédérateur, organise des actions dans le champ de la danse, apporte des aides financières ainsi que du conseil et de l'ingénierie. L'essentiel des moyens financiers est composé de subventions versées aux acteurs culturels du territoire, à l'exception des actions concernant la danse, pour

lesquelles le Département est opérateur de la mise en œuvre dans le cadre de partenariats avec les scènes et les conservatoires. Le soutien aux enseignements artistiques concernant majoritairement la musique et les pratiques en amateur dans le cadre du Schéma départemental représente 0,66 M€. Il permet notamment de soutenir 52 structures d'enseignement artistique et de proposer des actions de pratique de la danse en lien avec la programmation des structures culturelles de diffusion.

Le conventionnement avec 30 structures culturelles ainsi que le soutien à 10 petits lieux de diffusion non permanents en milieu rural permet de poursuivre l'objectif départemental d'un maillage culturel du territoire pour un accès aussi équitable que possible à l'offre. Le soutien à 78 manifestations culturelles d'intérêt départemental, à près de 34 compagnies artistiques dans les disciplines du théâtre, de la danse, de la musique, du cirque... ainsi qu'à des compagnies non professionnelles contribue à la vitalité culturelle et artistique de la Saône-et-Loire. L'apport du Département à ce champs d'activités hors Schéma des enseignements artistiques est de l'ordre d'1 M€. »

Le dispositif d'intervention « conseils et accompagnement culturels du Département au service des territoires », qui prévoit l'attribution de subventions d'investissement pour les porteurs de projets culturels associatifs ou issus des collectivités, tout en renforçant l'accompagnement en ingénierie du Département, a permis en 2018 l'accompagnement de 56 projets. Le montant des aides versées sur cette année pour l'ensemble des projets en cours s'est élevé à 109 K€. et un soutien financier de 197 410 €.

Les travaux de construction d'une extension aux magasins des Archives départementales, chargées de la conservation du patrimoine écrit de Saône-et-Loire, se sont achevés en 2018, augmentant ainsi la capacité de stockage de plus de 4 km.

Les études du projet de construction d'un nouveau bâtiment aux Grottes d'Azé ont abouti et les sondages archéologiques menés sur le site n'ont pas conclu à la nécessité d'y conduire une fouille. Les travaux pourront donc se dérouler tout au long de l'année 2019. Dans ce site culturel prisé des familles, les recettes provenant des entrées et des achats en boutique se maintiennent à un bon niveau.

Les crédits affectés (108 K€ hors moyens généraux et ressources humaines) aux deux musées départementaux – le musée de la Préhistoire à Solutré et le musée du Compagnonnage Pierre-François Guillon ont permis d'ouvrir ces établissements au public et de proposer des animations pendant les vacances scolaires, mais aussi de réaliser des expositions temporaires et d'entretenir les collections.

Dans le champ du patrimoine, le Département a maintenu son soutien aux sites majeurs du territoire comme l'EPCC Bibracte (0,1 M€), l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne au château départemental de Pierre-de-Bresse (90 000 € d'aide financière directe, hors valorisations).

Pour la dernière année avant sa départementalisation, le Grand Site de Solutré a également bénéficié d'un soutien appuyé de la collectivité.

Enfin, outre les 69 structures bénéficiaires d'aides au titre de l'Appel à projet départemental ou d'un appui dans le cadre du dispositif « Conseils et accompagnements culturels du Département au service des territoires » (en augmentation par rapport aux 50 dossiers de 2017), près de 30 associations et collectivités ont pu réaliser des projets ou actions à caractère patrimonial avec l'aide du Département. Le soutien aux organismes dans le cadre de l'animation du patrimoine s'est élevé à 110 K€.

3. Moyens permettant de mettre en œuvre les politiques publiques départementales

Soucieux d'une bonne gestion des deniers publics, le Département poursuit sa démarche volontariste d'optimisation de ses moyens de fonctionnement, parmi laquelle, le choix d'investir dans la modernisation des moyens mis à disposition des agents pour améliorer leur cadre de travail et les outils qu'ils utilisent au quotidien pour rendre le meilleur service possible aux Saône-et-loiriens.

(en M€)	Investissement	Fonctionnement	Total
Finances (hors dépenses d'investissement liées à la dette)	0,00	11,09	11,09
Ressources humaines	0,00	88,07	88,07
Autres moyens (immobiliers, informatique...)	7,05	10,53	17,58
MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES	7,05	109,69	116,74

a) Charges financières

Ces dépenses, de 11,09 M€, couvrent les charges financières du Département pour la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Les intérêts de la dette en sont la composante principale avec 5,3 M€, en baisse de 0,55 M€ par rapport à 2017, grâce au maintien de taux bas sur les marchés financiers et à la gestion active de la dette du Département. Le prélèvement au bénéfice du fonds de solidarités des Départements, en augmentation par rapport à 2017, est le second poste de dépenses en la matière avec 3,16 M€. Les divers mouvements financiers d'annulations de titres et d'admissions en non-valeur pèsent quant à eux pour 0,87 M€ nets. auxquels s'ajoutent les coûts d'intérêts moratoires, de dotations aux provisions pour charges, et de restitutions d'impôts etc.) pour 0,5 M€ ainsi que la gestion patrimoniale (frais de loyers, de propriété, de cessions, etc.) pour 0,46 M€ ; les charges financières comprennent également les frais de fonctionnement des groupes politiques pour 0,031 M€ et enfin, les frais financiers transversaux aux services départementaux, en baisse, pour 0,10 M€.

b) Ressources humaines

L'exercice 2018 est marqué en dépenses par une évolution de 0,64 M€, soit +0,73% au total. Il reflète principalement une continuité, au regard de l'exercice 2017, dans la maîtrise de la masse salariale, fondée sur la stabilité de l'effectif (81,6 M€ contre 81,5 M€ en 2017).

Plusieurs mesures nationales ont cependant été subies telles que la refonte des cotisations au 1^{er} janvier 2018 (augmentation de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) avec mise en œuvre de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, suppression du Fonds National de Solidarité (FNS), institution du jour de carence en cas d'arrêt maladie). Décidée localement, la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), après plus d'une année de concertation sociale, a concerné plus de 1500 agents au 1^{er} mars 2018. Elle s'est traduite par une évolution globale, positive et contenue, de 250 K€.

Parmi les autres évènements notables, les dépenses de personnel liées aux agents du laboratoire départemental d'analyses 71, précédemment supportées par un budget annexe, ont également modifié le périmètre historique en année pleine du fait de la mise à disposition des agents concernés, dont la refacturation des coûts supportés par le Département apparaît pour une recette équivalente de 980 K€. L'interruption du recrutement de contrats aidés laissait initialement supposer une augmentation potentielle de la prise en charge d'indemnités liées à la perte d'emploi, ne s'est finalement pas traduite de manière significative. En revanche, la collectivité a souhaité développer le recours à l'apprentissage (+54% soit au total 155 K€ en 2018) et a

mobilisé de façon accrue des agents sur contrats temporaires afin de répondre notamment aux besoins de remplacement importants (+4,75 % soit au total 4,57 M€ en 2018).

La rationalisation engagée des actions de formation (développement des formations collectives sur site, recours renforcé aux formateurs internes...) a permis de répondre à la majorité des besoins de la collectivité exprimés et d'accompagner les agents dans le développement de leurs compétences, sans sacrifier les ressources mobilisées à cet effet, maintenues à un montant voisin de 0,5 M€ hors cotisation CNFPT. Les dépenses liées à l'action sociale en direction du personnel n'ont pas connu d'évolution majeure durant l'exercice.

c) Autres moyens

17,58 M€ ont été consacrés enfin aux divers autres moyens nécessaires au fonctionnement du Département.

Ces dépenses recouvrent 10,53 M€ en fonctionnement, dont 2,9 M€ pour les véhicules et matériels, 1,51 M€ pour les bâtiments et plus de 2 M€ pour les moyens généraux. Les principales opérations concernent, outre tous les travaux récurrents nécessaires au maintien en bon état du patrimoine bâti départemental, la transformation d'une ex DDE en Maison des Solidarités à Gueugnon pour 0,21 M€, et l'aménagement de la Maison des Solidarités d'Autun pour 0,17 M€, les travaux d'aménagement des centres d'exploitation de Baudemont et du nouveau centre de Saint Germain du Bois (0,49 M€) les locaux affectés à Montceau à l'équipe mobile de maintenance (0,14 M€), la réalisation de bureaux et de vestiaires à la gendarmerie de Charnay (0,15 M€). Les travaux du nouveau laboratoire d'analyses auront mobilisé 1,55 M€ de dépenses et l'extension des Archives départementales 0,38 M€. Enfin, avec le démarrage des travaux de construction d'un EHPAD à Viré, le département aura déjà investi près de 0,72M€ en 2018.

Le renouvellement régulier des véhicules et des matériels techniques a été assuré pour 0,53 M€ tandis que 0,18 M€ de mobiliers et équipements ont été acquis pour la collectivité.

Pour les moyens informatiques et le développement du digital, le budget de fonctionnement de 1,42 M€ reste stable avec cependant une augmentation faciale sur 2018 de 230 K€ en raison de l'intégration de la téléphonie au sein de cette ligne budgétaire. Un budget d'investissement de 1,66 M€ est consacré à la modernisation de l'administration : dématérialisation, archivage numérique, outil de collecte de données métiers géo-référencées via une tablette pour les véhicules de la direction des Routes et Infrastructures, outils de mobilité, extranets et services en ligne pour le social. En 2018, le projet « Patrimoine » a été lancé : le Département a en charge la gestion, l'entretien et le suivi d'un patrimoine bâti d'environ 1000 bâtiments regroupés sur 365 sites (collèges compris). Les directions gestionnaires éprouvent le besoin de disposer d'un outil commun afin d'améliorer la connaissance, la fiabilité des données, ainsi que le partage d'informations entre les différents acteurs. Ce projet a été initié afin de doter le Département d'un progiciel qui intégrera un référentiel exhaustif commun sur le patrimoine bâti et qui permettra de gérer les demandes d'interventions et le déclenchement des opérations induites.

Au titre de la coordination et des fonctions transversales, en 2018, 764 K€ ont été affectés principalement aux opérations suivantes : 108 K€ pour le service de l'assemblée et missions des élus, 105 K€ pour le service documentation, 85 K€ de subvention pour la coopération avec Tahoua au Niger. La coopération avec la Région de Varaždin en Croatie a donné lieu en septembre 2018 à une mission exploratoire en vue de définir les apports réciproques entre cette région et le département de Saône et Loire. Enfin, 466 K€ au titre de cotisations et subventions de fonctionnement diverses.

Enfin, 0,82 M€ a été consacré en fonctionnement à la communication du Département.

III. Le département a respecté le contrat relatif à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement en 2018

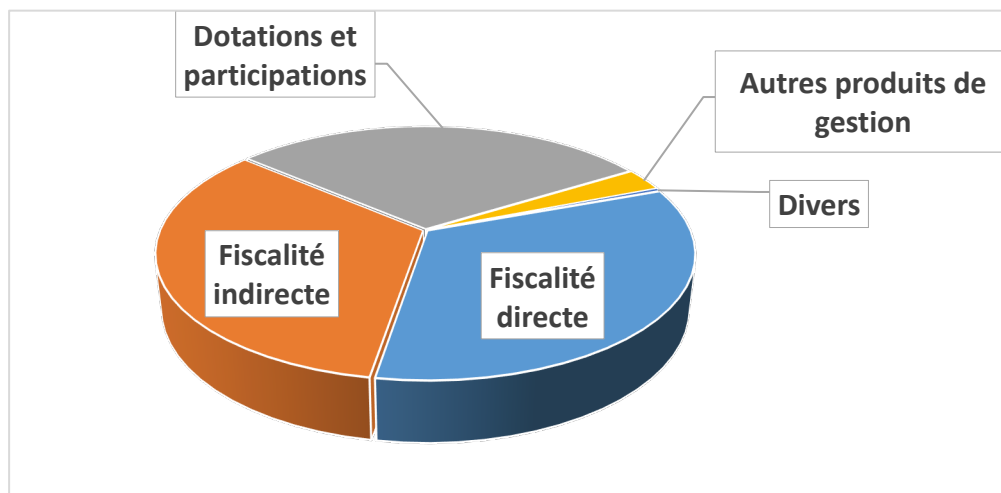
Sans les retraitements issus du contrat signé avec l'Etat en juin 2018, le Département dépasserait légèrement les 1,2% de croissance de ses dépenses de fonctionnement à périmètre comparable.

Grâce aux retraitements tels qu'analysés lors des discussions engagées avec l'Etat, le Département respecte la limite des 1,2%. Dans ce contexte, l'Etat n'émettra pas de pénalités à l'encontre du Département. Toutefois, dans ce cas de figure, l'Etat ne communiquera pas de chiffre précis au Département quant à l'atteinte de l'objectif.

Le cadrage anticipé des marges de manœuvre sur les dépenses de fonctionnement du budget principal a permis d'atteindre ce résultat satisfaisant pour les finances du Département.

IV. Des recettes stables

A. Grâce à sa maîtrise des dépenses de fonctionnement, le Département a réussi à aligner leur évolution à celle des recettes de fonctionnement gage de soutenabilité



Si en 2018 le Département ne contribue plus au redressement des finances publiques par le biais d'une réduction de sa dotation globale de fonctionnement (DGF), cette dernière diminue très légèrement en raison de la baisse de la population saône et loirienne.

Cependant les **produits de fonctionnement** de l'année 2018 sont en léger recul par rapport à 2017 (-0,5 %), représentant une diminution de recettes de 2,5 M€ sur un budget de fonctionnement de 525,04 M€ (hors résultats).

En effet, en 2018, par l'effet du transfert complet de la compétence transport, le département, qui avait perçu encore en 2017, année transitoire pour les transports scolaires, une compensation de la perte de recettes de CVAE par la Région pour un montant de 16,48 M€, ne reçoit plus en 2018 qu'une compensation forfaitaire de 3,55 M€ soit -12,9 M€ par rapport à 2017.

En appréciation nette, hormis ce changement de périmètre, le bilan des recettes départementales est positif et approche les +10,5 M€. . Les autres produits de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) progressent de 25 à 26,84 M€ (+1,87 M€), On constate aussi la poursuite de la hausse des produits des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (+2,8 M€ ; +6 %) et le dynamisme de la taxe sur les conventions d'assurances (+2,5 M€ ; +3,5 %). En revanche la Taxe d'aménagement, elle, régresse de 0,33 M€ par rapport à 2017 (-10%).

Les recettes de produits des services sont aussi en augmentation notamment en raison des refacturations de services opérées vers la SEM Agrivalys gestionnaire du Laboratoire départemental avec le remboursement des mises à disposition de personnels auprès des budgets annexes et de partenaires départementaux.

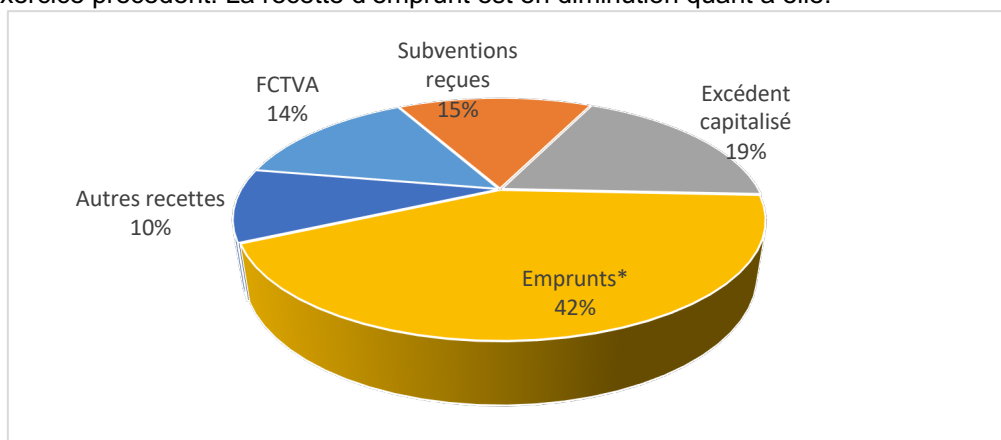
Les compensations de perte de fiscalité restent stables. Les recouvrements sur bénéficiaires et partenaires s'avèrent également plus élevés (+1,7 M€).

Les dotations en recettes APA et RSA suivent l'évolution des dépenses et augmentent en proportion.

Le travail de fiabilisation dans l'estimation des recettes de fonctionnement s'est poursuivi sur 2018 dans le cadre de la prospective financière. Celui-ci a pour objectif de déterminer les moyens financiers du Département et ainsi connaître, le plus précisément possible, ses marges de manœuvre en dépenses. Hors les produits exceptionnels, ce travail a permis une réalisation des recettes votées de 100,62 % (contre 99,63 % en 2017).

Les **recettes d'investissement « pures »**, hors les excédents de fonctionnement capitalisés et les crédits revolving, baissent entre 2017 et 2018. En effet en 2017, les recettes de la Région et des EPCI ont été perçues à titre d'avance sur le Très Haut Débit exceptionnellement sur le budget principal, le budget annexe du THD n'étant pas encore actif. Ces opérations de recettes ont été repositionnées sur le budget annexe en 2018. Au titre des subventions reçues en 2018 le niveau d'exécution est plus faible « facialement » 9,56 M€ contre 23,74 M€ en 2017) des chantiers ayant été décalés, leur financement l'a été également.

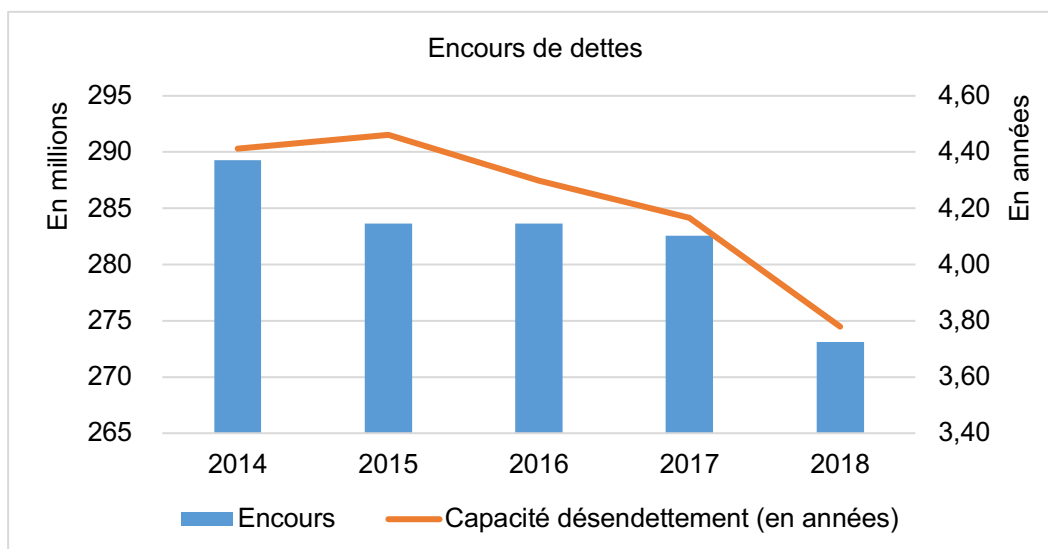
Par ailleurs les réécritures comptables liées à l'assujettissement des travaux de consolidation du barrage du Pont du Roi depuis 2015 ont généré des recettes de 4,5 M€, en annulation des dépenses initialement payées toutes taxes comprises. Il ne s'agit pas de recettes au sens propre donnant lieu à encaissement en trésorerie. Une hausse est cependant observée pour les recettes de FCTVA qui s'élèvent à 9,13 M€ soit +1,32 M€ par rapport à l'exercice précédent. La recette d'emprunt est en diminution quant à elle.



Comme indiqué ci-dessous, le Département a fait appel à 27 M€ d'emprunts en 2018 pour financer ces investissements, un niveau inférieur à celui de 2017 (35 M€).

B. La campagne d'emprunt menée dès le début de l'été 2018 a permis de réduire le niveau du stock de dette (273,1 M€) et, de disposer début 2019 des niveaux adaptés de fonds de roulement

En conséquence, l'objectif du budget primitif 2018 de stabilisation de l'encours de dette à l'issue de l'exercice a donc été dépassé avec une baisse de 9,5 M€ (27 M€ d'emprunt nouveau pour 36,45 M€ de remboursement de capital). En réduisant ainsi l'encours de dettes à 273,56 M€, le nombre d'années nécessaires au désendettement a été abaissé à 3,78 ans par rapport à sa situation 2017 (4,17 ans).



COMPTES ADMINISTRATIF 2018 CONSOLIDÉ (hors RIP Très Haut débit)		DEPENSES	RECETTES	
2017	RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
	FONCTIONNEMENT			
	<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1 (1)</i>			46 619 911,70
	INVESTISSEMENT			
	<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>			22 197,37
	<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>		10 215 705,93	
	Résultat déficitaire clôture exercice n-1 (2)		10 193 508,56	
2018	AFFECTATION DES RESULTATS n-1			
	Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) (3)			11 877 382,36
	Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n) (4) = (1) - (3)			34 742 529,34
	OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement) (5) et (6)		506 297 402,09	535 722 625,53
	Excédent (7) = (6) - (5)			29 425 223,44
	Déficit			
	Résultat global de clôture (8) = (4) + (7)			64 167 752,78
	Excédent (de fonctionnement) à affecter (9) = (8)			64 167 752,78
	OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1			
Reprise déficit n-1 (2)		10 193 508,56		
Total mandats & titres émis (10) et (11)		185 307 147,48	146 969 295,93	
Solde d'exécution (en investissement) (si négatif, montant absolu porté en dépenses) (12) = (11) - (10) - (2)		48 531 360,11		
FONDS DE ROULEMENT 31/12/2018 (13) = (9) - (12)			15 636 392,67	

COMPTES ADMINISTRATIF RIP Très Haut débit		DEPENSES	RECETTES	
2017	RAPPEL DES RESULTATS EXERCICE n-1			
	FONCTIONNEMENT			
	<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>			0,00
	<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>		0,00	
	Résultat excédentaire clôture exercice n-1 (1)			0,00
INVESTISSEMENT				
<i>Résultat excédentaire clôture exercice n-1</i>			0,00	
<i>Résultat déficitaire clôture exercice n-1</i>		0,00		
Résultat déficitaire clôture exercice n-1 (2)		0,00		

AFFECTATION DES RESULTATS n-1				
Part affectée à l'investissement (R1068 exercice n) (3)		0,00		
Part affectée en réserve de fonctionnement (R002 exercice n) (4)= (1)- (3)		0,00		
OPERATIONS DE L'EXERCICE (fonctionnement) (5) et (6)		594 091,99	64 539,89	
Excédent				
Déficit (7) = (6) - (5)		529 552,10		
Résultat global de clôture (8) = (4) +(7)		529 552,10		
Déficit (de fonctionnement) à affecter (9)= (8)		529 552,10		
2018	OPERATIONS DE L'EXERCICE (investissement)			
	Reprise excédent n-1			
	Reprise déficit n-1 (2)		0,00	
	Total mandats & titres émis (10) et (11)		6 087 190,14	23 475 682,54
	Solde d'exécution (en investissement) (si négatif, montant absolu porté en dépenses) (12) = (11) -(10) -(2)			17 388 492,40
FONDS DE ROULEMENT 31/12/2018 (13) = (12) - (9)		16 858 940,30		

Ces tableaux des résultats cumulés au 31 décembre 2018 présentent de façon séparée pour le 1^{er}, le budget principal et les budgets annexes gérés en M52 et pour le 2nd le budget annexe Très Haut Débit, géré en service public industriel et commercial et sous nomenclature M4.

S'agissant du fonds de roulement du budget principal et des budgets annexes gérés en M52, il reste stable à 16,85 M€ par rapport à 2017 (en tenant compte des opérations THD retraitées), dans un niveau de bonne gestion et de bonne santé financière du Département. En effet, il représente moins de 14 jours de fonctionnement de la collectivité. Ainsi, le Département peut limiter tout au long de l'année ses dépenses de trésorerie tout en réduisant le nombre de jours de « surcapacité » sur le compte non rémunéré du Trésor.

Pour le budget annexe Très Haut Débit, la problématique est différente, car le projet de réseau d'initiative publique a perçu des avances de financement de la Région Bourgogne Franche Comté et des Etablissements publics de coopération intercommunales dès le démarrage des opérations. Le montant de fonds de roulement dégagé a permis de retarder le recours à l'emprunt qui sera nécessaire in fine pour équilibrer le budget annexe.

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2018 du Département et de ses budgets annexes,
- prendre acte de ses annexes, en particulier de l'information relative à la formation des élus et au bilan des acquisitions et cessions immobilières, en application des articles L3123-10 et L3213-2 du Code général des collectivités locales.

Le Président,